

Conseil communal du 8 JUIN 2017

Points abordés en séance publique

SEANCE PUBLIQUE :

1. **Mise à l'honneur de frasnais.**

Gaëtan Marlier (Dergneau) a rejoint le club fermé des joueurs d'échec en ayant franchi la barre des 2.056 points.

Nathan Cocqueréaumont, lauréat des Olympiades de mathématique.

2. **Communications de Monsieur le Député-Bourgmestre.**

3. **Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 2 mai 2017 : approbation.**

4. **Compte communal 2016.**

Le Conseil communal : par 12 voix pour et 7 abstentions :

Bilan	Actif	Passif
	74.505.960,53	74.505.960,53

Comptes de résultat	Charges ©	Produits (P)	Résultats (P-C)
Résultat courant	11.716.718,44	11.836.627,00	119.908,56
Résultat d'exploitation (1)	13.903.032,97	14.388.262,27	485.229,30
Résultat exceptionnel (2)	1.934.725,91	1.501.942,56	-432.783,35
Résultat de l'exercice (1+2)	15.837.758,88	15.890.204,83	52.445,95

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)	13.406.553,97	7.557.420,27
Non Valeurs (2)	43.805,82	
Engagements (3)	12.003.055,72	5.738.904,89
Imputations (4)	11.736.964,36	4.074.029,01
Résultat budgétaire (1-2-3)	1.359.672,43	1.818.515,38
Résultat comptable (1-2-4)	1.625.763,79	3.483.391,26

5. **Modification budgétaire n° 1 du service ordinaire de l'exercice 2017.**

Le Conseil communal : par 12 voix pour et 7 abstentions :

	Service ordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.171.269,56
Dépenses totales exercice proprement dit	12.048.230,93
Boni exercice proprement dit	123.038,63
Mali exercice proprement dit	
Recettes exercices antérieurs	1.360.719,93

Dépenses exercices antérieurs	144.591,68
Prélèvements en recette	0,00
Prélèvements en dépense	0,00
Recettes globales	13.531.989,49
Dépenses globales	12.192.822,61
Boni/Mali global	1.339.166,88

6. Modification budgétaire n° 1 du service extraordinaire de l'exercice 2017.

Le Conseil communal : par 12 voix pour et 7 abstentions :

	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	5.601.451,00
Dépenses totales exercice proprement dit	7.761.158,87
Boni exercice proprement dit	
Mali exercice proprement dit	2.159.707,87
Recettes exercices antérieurs	1.877.789,19
Dépenses exercices antérieurs	27.364,92
Prélèvements en recette	1.724.601,70
Prélèvements en dépense	591.510,84
Recettes globales	9.203.841,89
Dépenses globales	8.380.034,63
Boni/Mali global	823.807,26

7. Compte 2016- Fabrique d'Eglise Saint-Servais à Dergneau.

Recettes totales	9.774,32
Dépenses totales	9.162,21
Résultat comptable	612,11

8. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Antoine de Padoue à Ellezelles : AVIS

Recettes totales	22.900,58
Dépenses totales	14.463,62
Résultat comptable	8.436,96

9. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Vincent à Ainières.

Recettes totales	8.051,89
Dépenses totales	5.746,46
Résultat comptable	2.305,43

10. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Nicolas à Wattripont.

Recettes totales	2.485,46
Dépenses totales	1.919,71
Résultat comptable	565,75

11. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Sainte-Anne à Herquegies

Recettes totales	8.416,49
Dépenses totales	3.465,23
Résultat comptable	4.951,26

12. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Amand à Anvaing

Recettes totales	23.108,12
Dépenses totales	14.871,47
Résultat comptable	8.236,65

13. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Antoine à Buissenal.

Recettes totales	21.487,80
Dépenses totales	15.353,97
Résultat comptable	6.133,83

14. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Montroeuil-Au-Bois

Recettes totales	29.885,74
Dépenses totales	19.783,81
Résultat comptable	10.101,93

15. Compte 2016- Fabrique d'Eglise Saint-Géorges à Cordes

Recettes totales	9.753,99
Dépenses totales	8.338,12
Résultat comptable	1.415,87

16. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Moustier

Recettes totales	13.111,71
Dépenses totales	11.469,18
Résultat comptable	1.722,53

17. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Quentin à Ellignies.

Recettes totales	10.638,99
Dépenses totales	2.830,61
Résultat comptable	7.808,38

18. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Martin à Arc.

Recettes totales	12.494,18
Dépenses totales	7.675,86
Résultat comptable	4.818,32

19. Compte 2016 - Fabrique d'Eglise Saint-Vaast à Forest

Recettes totales	9.204,30
Dépenses totales	6.502,39
Résultat comptable	2.701,91

20. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : l'environnement

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 11.800€ est octroyée à l'asbl CRIE Maison vellerie dont le siège social est établi rue Vellerie, 135 à 7700 Mouscron.

21. Subventions en numéraire aux organismes de jeunesse.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 1.500€ est octroyée au Patro Saint-Martin de Frasnes.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 20.000€ est octroyée à l'asbl Plaines de Jeux Communales de Frasnes-lez-Anvaing.Frasnes-lez-Buissenal.

22. Subventions en numéraire aux organismes de loisirs.

Le Conseil communal décide, par 19 voix pour, qu'une subvention de :

125€ est octroyée au Groupe Musical "Pro Musica" (Dergneau)

1.000€ est octroyée à la Fanfare Municipale de Frasnes

500€ est octroyée à la Royale Fanfare "La Lyre Amicale" de Saint-Sauveur

750€ est octroyée à la Fanfare 1900 "La Belle Epoque" d'Hacquegnies

1.500€ est octroyée à la Royale Fanfare "Les Bons Amis" d'Arc-Wattripont

1.500€ est octroyée à la Société Royale Philharmonique de Moustier

125€ est octroyée au comité "Les Wattripontois Village"

400€ est octroyée à l'asbl ColliMateur (Frasnes-lez-Buissenal)

400€ est octroyée aux Compagnons du Triolet (Moustier)

125€ est octroyée à l'Ecole de la Chapelle à Dergneau

125€ est octroyée à la Confrérie du Couziau de la Frasnoise

125€ est octroyée au Comité des fêtes "les Cats de Dergneau"

125€ est octroyée au Géant Malou (Hacquegnies)

125€ est octroyée à l'asbl les Visins d'Arc

125€ est octroyée à l'asbl El Biscatou

3.200€ est octroyée au Conseil Consultatif des Aînés

44.077,50€ est octroyée au Centre Culturel du Pays des Collines

40.389,15€ est octroyée à No Télé

4.200€ est octroyée au CCJ

1.750€ est octroyée au Syndicat d'Initiative de Frasnes

Le Conseil communal décide par 18 voix pour et 1 abstention, qu'une subvention de :

4.000€ est octroyée à l'asbl Grand Rieu pour l'organisation de la manifestation des Collines Electroniques.

23. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : l'aide sociale et familiale.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de

1.000€ est octroyée à l'ONE

5.000€ est octroyée à l'asbl Vanakkam

24. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : la santé publique et l'hygiène publique.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de
2.730€ au Télévie
500€ à l'asbl Belgian Brain Tumor Support

25. Subventions en numéraire à l'association laïque.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 1.240€ est octroyée au Flambeau
Cercle de l'Action Laïque

26. Subventions en numéraire au Fonds Cornez.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 125€ est octroyée au Fonds Cornez

**27. Subventions en numéraire à : - l'Asbl "OPALE" - Refuge des Collines" -
l'Asbl "OREE du Pays des Collines".**

Le Conseil communal décide qu'une subvention de
1.500€ est octroyée à l'asbl Opale-Refuge des Collines
125€ est octroyée à l'asbl Orée du Pays des Collines

**28. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : le commerce et
l'industrie.**

Le Conseil communal décide qu'une subvention de
1.000€ est octroyée à l'Association du Commerce et de l'entreprise
4.000€ est octroyée au Syndicat d'Initiative de Frasnes
4.000€ est octroyée à Ideta pour la gestion du Parc des Collines

29. Subventions en numéraires aux associations ayant pour objet : l'agriculture.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de
6.500€ est octroyée à la Foire Agricole
1.500€ est octroyée au Service de Remplacement Agricole

30. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : le sport.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de
250€ est octroyée à l'Athlétic Club de Saint-Sauveur
2.000€ est octroyée à l'asbl Les Amis de la Balle d'Oeudeghien
250€ est octroyée au Cyclo Club de Frasnes
6.000€ est octroyée à l'AC Anvaing
1.000€ est octroyée à l'USF de Montroeuil-Dergneau
250€ est octroyée au Racing Team des Collines
600€ est octroyée à la Fédération Royale Nationale de Balle Pelote
165.000€ est octroyée à l'asbl Sport Tourisme et Développement
10.000€ est octroyée à l'asbl Sport, Tourisme et Développement pour le projet "Sport et
Santé"
1.500€ est octroyée au Centre de formation pour jeunes cyclistes de Frasnes-lez-
Anvaing
5.000€ est octroyée au club Volley Pays des Collines
4.000€ est octroyée à l'asbl TMC Organisation
2.000€ est octroyée à la Petite Reine Frasnoise
400€ est octroyée à l'asbl Panathlon
750 € à l'Asbl Rugby Club des Collines.

31. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : l'enseignement.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de 74€ est octroyée à l'Enseignement spécial

32. Subventions en numéraire aux associations ayant pour objet : les fêtes et cérémonies.

Le Conseil communal décide qu'une subvention de

1.500€ est octroyée au Comité de Jumelage

500€ est octroyée au Club des Ambassadeurs

20.000€ est octroyée au Centre Culturel du Pays des Collines pour l'organisation de diverses manifestations musicales

15.000€ est octroyée à l'asbl Foire Commerciale pour le Marché des Villages et pour le Marché des Saveurs

33. Règlement sur le processus de recouvrement et de réclamation des redevances non fiscales - Exercices 2017-2018.

Le Conseil Communal décide d'établir, pour les exercices 2017 à 2018, un règlement-redevance pour le processus de la réclamation et du recouvrement des créances non-fiscales.

34. SAINT-SAUVEUR - Travaux de revêtement hydrocarboné à la rue Aulnoit : ratification.

Le Conseil communal décide de ratifier la décision du Collège communal du 24 février 2017 approuvant les clauses et les conditions du cahier spécial des charges relatif aux travaux de revêtement hydrocarboné à la rue Aulnoit à Saint-Sauveur au montant de 25.198,25€ TVAC, approuvant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, affectant les dépenses estimées à 25.198,25€ TVAC.

35. Inscription sur la plate-forme wallonne de coordination des chantiers (PoWalCo) – ratification

Le Conseil Communal décide de ratifier la résolution du Collège Communal du 28 avril 2017 acceptant l'enregistrement sur le site internet "www.powalco.be" et ce avant la fin du mois d'avril 2017.

36. FRASNES-LEZ-BUISSENAL - Travaux de démolition du bâtiment sis n°18 Grand'Place : approbation de la convention pour coordinateur sécurité.

Le Conseil Communal décide : par 14 voix pour et 5 abstentions ;

Article 1 : D'approuver le principe des travaux de démolition du bâtiment sis n°18 Grand'Place à Frasnes-lez-Buissenal.

Article 2 : D'approuver la convention-type et le cahier spécial des charges pour coordinateur de sécurité pour la réalisation de ces travaux.

Article 3 : De charger le Collège communal de passer le marché pour la désignation d'un coordinateur sécurité et de santé par procédure négociée sans publicité.

37. FRASNES-LEZ-BUISSENAL - Travaux de démolition du bâtiment sis n°18 Grand'Place : approbation des clauses et conditions pour auteur de projet et du mode de passation du marché

Le Conseil Communal décide : par 14 voix pour et 5 abstentions

DECIDE:

Article 1 : D'approuver le principe des travaux de démolition du bâtiment sis n°18 Grand'Place à Frasnes-lez-Buissenal.

Article 2 : D'approuver les clauses et conditions pour auteur de projet pour l'étude et la réalisation de ces travaux.

Article 3 : De charger le Collège communal de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

38. OEUDEGHIEN - Espace Leulier - sanitaires + mise aux normes partielles du bâtiment existant + VRD (tranche n°2).

Le Conseil Communal DECIDE : par 14 voix pour et 5 abstentions

Article 1 : d'approuver le principe de l'opération pour la création de nouveaux sanitaires et de la mise aux normes partiels du bâtiment existant situé à l'Espace "Leulier" à Oeudeghien et ce afin de permettre le maintien des activités sportives.

Article 2 : de charger le Collège Communal de déposer le dossier de demande de permis d'urbanisme.

Article 3 : de charger le Collège Communal de désigner un Economiste de la construction pour établir les clauses techniques du Cahier Spécial des Charges dans l'enveloppe de 170.000 euros TTC repris à l'article 76401/72360:20170032.2017.

39. Achat de mobilier urbain "Zones de repos" + place de l'Hôtel de Ville : décision de principe et mode de passation du marché.

Le conseil communal décide d'approuver le principe d'acquisition d'une dizaine de bancs et tables et ce afin d'aménager et/ou de réaménager des zones de repos ainsi que d'éléments de mobilier urbain à la place de l'Hôtel de Ville.

40. HACQUEGNIES - Acquisition du terrain sis lieu-dit "Les Caluyères", cadastré section A n° 143 h (32 A 31 Ca) : décision de principe.

Le conseil communal décide de marquer son accord sur le principe d'acquérir la parcelle de terre sises à Haquegnies, lieu-dit "Les Caluyères", cadastrée section A n°143 h pour une superficie de 32 A 31 Ca.

41. ANVAING et ARC-AINIÈRES - Aliénation des terrains communaux à usage agricole : décision de principe.

Le Conseil Communal DECIDE de marquer son accord de principe sur la vente de terrains communaux à usage agricole.

42. FRASNES-LEZ-BUISSENAL - Aliénation d'un ensemble d'immeubles sis rue Léon Desmottes, cadastré section D n°s 461 e et 462 t (9 A 69 Ca) : décision définitive.

Le conseil communal décide, de vendre à l'immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes, rue Pétilon, 31 à 7600 Péruwelz, l'ensemble d'immeubles sis à Frasnes-lez-Buissenal, rue Léon Desmottes, cadastré section D n°s 461 e et 462 t pour une superficie de 9 A 69 Ca. La vente sera consentie pour le prix de 110.000€,

montant duquel sera défalqué le coût des travaux de la dépollution du site (coût estimé à 50.000€). Un devis ou facture sera produit(e) préalablement à la passation de l'acte de vente.

43. Programme Communal de Développement Rural : convention - faisabilité 2017 - Création de la Maison rurale "La Cigale" - fiche projet CT01 : approbation.

Le conseil communal décide, par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, d'approuver les clauses et conditions de la convention – faisabilité 2017 concernant le projet de création de la Maison rurale "La Cigale". La réalisation des travaux dont le détail est repris ci-dessous, lesquels seront exécutés conformément aux conditions reprises dans la convention susmentionnée, sont approuvés :

- Travaux : partie DR à 80% à raison de 400.000€ d'intervention de développement rural et 100.000€ de part communale
- Travaux : partie DR à 50% à raison de 430.625€ d'intervention de développement rural et 430.625€ de part communale
- Honoraires et frais : partie DR à 50% à raison de 74.875€ d'intervention de développement rural et 74.875€ de part communale
- Total en euros : 1.511.000€ dont 905.500€ d'intervention de développement rural et 605.500€ de part communale

La provision est fixée à 5% du montant de la subvention portant sur un coût total estimé de réalisation du projet hors acquisition soit au montant de 45.275€

44. IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'IPALLE du 21 juin 2017.

45. ORES Assets - Assemblée générale du 22 juin 2017 : approbation des points de l'ordre du jour et extension de l'affiliation.

Le Conseil Communal décide, par 4 voix pour et 15 abstentions d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'ORES ASSETS du 22 juin 2017 et d'approuver l'extension jusqu'en 2045 de l'affiliation de la commune à l'intercommunale ORES Assets.

46. I.P.F.H. - Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'I.P.F.H. du 22 juin 2017.

47. IDETA - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IDETA du 28 juin 2017.

48. IGRETEC - Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire d'IGRETEC du 28 juin 2017.

- 49. IFIGA - Assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.**
Le Conseil Communal décide, par 16 voix pour et 3 abstentions, d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2017.
- 50. TMVW - Assemblée générale du 30 juin 2017 : approbation des points inscrits à l'ordre du jour.**
Le Conseil Communal décide d'approuver les points de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IC TMVW scrl du 30 juin 2017.
- 51. Règlement Général de Police (RGP) : adaptation.**
Le Conseil Communal décide de modifier le règlement général de police (RGP) adopté le 31 janvier 2005 et modifié en date des 4 juillet 2005, 27 avril 2009, 14 décembre 2009, 14 mars 2011, 12 novembre 2012, 30 mars 2015 et du 19 janvier 2016 dans le CHAPITRE XI SANCTIONS Article 255 : Procédure de sanctions.
- 52. FRASNES-LEZ-BUISSENAL - Règlement complémentaire sur le roulage - rue de l'Hôtel de Ville : mesures de circulation.**
Le conseil communal décide, par 12 voix pour et 7 voix contre, dans la rue de l'Hôtel de Ville, la circulation est interdite à tout conducteur, sauf les cyclistes, depuis la RN529 à et vers la rue de la Fauvette. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2 et F19 avec panneau additionnel M4.